

Département des Landes
Mairie de BATS
4 0 3 2 0

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 2 juin 2022 – 19h

L'An Deux Mille Vingt Deux, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25/05/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Gérard DUYTSCHÉ et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Marc DABESCAT

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

Approbation du compte-rendu du 11 avril 2022 reportée à la séance suivante.

1 – Présentation de l'avancement du lotissement Lahitte :

Monsieur le Maire prend la parole pour faire un point sur l'avancée du lotissement Lahitte :

- Coût total du lotissement environ 369 556€.
- le début des travaux est prévu le mardi 7 juin, une réunion de chantier est organisée sur site avec la ROA, le Cabinet Bémogé, Monsieur le Maire et la 1^{ère} adjointe ;
- après plusieurs relances, un devis oral (par M. GIMENEZ le 2 juin 2022) a été donné à Monsieur le Maire concernant le fibrage du lotissement : maximum 3500€ TTC.
- attribution des lots : lot 1 – terrassement, eaux pluviales et voirie – attribué à la ROA et les lots 2 et 3 – Eaux usées et AEP – attribués à la ROA. Pour le lot 1, 3 entreprises ont répondu mais au vu des critères fixés dans le DCE (60% sur le prix et 40% sur la valeur technique de la candidature), la ROA a été retenue. Pour les lots 2 et 3, seule la ROA a répondu. Les délibérations d'attribution seront prises lors de cette séance.

M. le Maire donne la parole à Mme la 1^{ère} adjointe pour présenter le travail effectué sur différents points pour essayer d'augmenter les surfaces des lots et de baisser le coût total du lotissement :

- chemin piétonnier autour du lotissement ne sera pas empierré et sa largeur a été revue à la baisse ;
 - idem vers l'emplacement réservé, la bande enherbée a été baissée à 1.50m ;
 - augmentation des surfaces des lots : les « coins » de certains lots ont été récupérés afin de gagner en superficie
- => 313m² gagnés soit environ 10000€ + 6000€ du chemin piétonnier.

- évacuation de la terre après le terrassement : demande de réutiliser cette terre pour les terrains en pente soit une économie entre 2000 et 3000€.
- et dernière proposition : la commune finance la partie « Eaux usées » en plus de la pompe de relevage. Chaque réseau d'assainissement des lotissements a été financé par la commune. Cette proposition ferait baisser le coût total du lotissement d'environ 316000€. Et avec la part d'autofinancement de la commune de 80 000€, le coût à emprunté serait d'environ 230000€.

Pour la partie emprunt, Mme la 1^{ère} adjointe passe la parole à Mme la 2^e adjointe :

- étude faite sur un prêt relais sur 3 ans – intérêt à l'année avec un taux à 1.55% : 3596€ (montant emprunté : 232000€). Possibilité de faire des rachats partiels (pas de frais supplémentaires).
Une délibération est à prendre pour un déblocage des fonds dans les 3 semaines suivantes.

Le conseil municipal souhaite faire passer un agent immobilier afin d'avoir une idée du prix du m² sur la commune et ainsi engager d'autres réflexions pour faire baisser le coût global du lotissement et en parallèle celui du prix des lots.

Après discussion, le conseil municipal souhaite que la commune prenne en charge les travaux du SYDEC pour l'alimentation du lotissement au lieu de la partie des eaux usées. Une délibération est prise dans ce sens.

2- SYDEC – Alimentation du lotissement Lahitte :

- ✚ VU l'avis favorable du Permis d'Aménager N° 040 029 18 C0001 en date du 21 décembre 2018,
- ✚ VU la délibération du 21 septembre 2017 par laquelle le Conseil municipal approuvait la création du « Lotissement Lahitte »,
- ✚ VU l'étude réalisée par le SYDEC en date du 7 avril 2022 relative à l'alimentation du lotissement communale Lahitte,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve la proposition du SYDEC, détaillée ci-après :
 - o Réseau DP aménagement collectif public :
 - Travaux GC pour déploiement du réseau basse tension dans le lotissement,
 - Fourniture et pose de câble réseau, coffret réseau

Participation communale = 16 095€
 - o Eclairage public rural lotissement :
 - Travaux GC,
 - Fournit. et pose de candélabres de 4m de haut et lanternes LED EOLE

Participation communale = 20 449€

o Infrastructure Génie Civil :

- Fourniture et pose de fourreaux 42/45,
- Fourniture et pose de chambres de tirage

Participation communale = 8 017€

- Engage la commune à rembourser le montant de la participation communale qui s'élève à 44 562€ sur un emprunt contracté auprès du SYDEC.

3- Lotissement communale de Lahitte – Choix de l'entreprise lot 1

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1,

VU la délibération du 27 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal et notamment l'article 1-4 concernant le passage des marchés ;

VU l'arrêté en date du 21 décembre 2018 accordant le Permis d'Aménager du Lotissement communal de 9 lots,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 février 2022 pour le lot 1 – Terrassement, eaux pluviales, voirie ;

Considérant que plusieurs entreprises ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre, le Cabinet Bemogé ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché du lot 1 – Terrassement, eaux pluviales, voirie - à l'entreprise Route Ouvrière Aturine – 4211 Rte du Saint-Jean – 40800 DUHORT-BACHEN ;
- **Charge** Monsieur le Maire à signer le marché avec cette entreprise ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

4- Lotissement communale de Lahitte – Choix de l'entreprise lot 2 et 3

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1,

VU la délibération du 27 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal et notamment l'article 1-4 concernant le passage des marchés ;

VU l'arrêté en date du 21 décembre 2018 accordant le Permis d'Aménager du Lotissement communal de 9 lots,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 21 avril 2022 pour le lot 2 – Eaux usées et lot 3 – Adduction Eau Potable;

Considérant qu'une entreprise a proposé une offre dans le délai imparti ;

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre, le Cabinet Bemogé ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché du lot 2 – Eaux usées et lot 3 – Adduction Eau Potable – à l'entreprise Route Ouvrière Aturine – 4211 Rte du Saint-Jean – 40800 DUHORT-BACHEN ;
- **Charge** Monsieur le Maire à signer les marchés avec cette entreprise ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

5- Questions diverses :

ELECTIONS LEGISLATIVES – 1^{ER} TOUR DU 12 JUIN 2022

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS	SECRETAIRE
8H – 10H30	Jean-Marc DUPOUY	Gérard	Joel
10H30-13H	Paula	Marc	François
13H-15H30	François	Paula	Laurent
15H30 - 18H	Jean-Marc DUPOUY	Gérard	Karine

ELECTIONS LEGISLATIVES – 2^e TOUR DU 19 JUIN 2022

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS	SECRETAIRE
8H – 10H30	Jean-Marc DUPOUY	Gérard	Karine
10H30-13H	Paula	Marc	François
13H-15H30	François	Paula	Laurent
15H30 - 18H	Gaelle Jean-Marc DUPOUY	Laurent	Joel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

<u>Liste des délibérations prises</u>	
Délibération 2022-19	SYDEC – Alimentation du lotissement Lahitte
Délibération 2022-20	Lotissement communale de Lahitte – Choix de l'entreprise lot 1
Délibération 2022-21	Lotissement communale de Lahitte – Choix de l'entreprise lot 2 et 3

Nom et Prénoms	Signature
DUPOUY Jean-Marc	
MARTINET Paula	
MARTIN Gaëlle	
DEDEBAN François	
DUYTSCHÉ Gérard	
VIDOT Joël	
LESPIAU Karine	
DABESCAT Marc	<i>Absent excusé</i>
DUMARTIN Laurent	